

Communiqué de presse

Paris, le 6 décembre 2019

Colloque annuel de La Fabrique d'Assurance, une réflexion sur l'éthique de l'intelligence artificielle dans l'Assurance

Pour sa 4^e édition, le colloque de La Fabrique d'Assurance rassemble aujourd'hui à Paris des représentants de toutes les familles de l'assurance et de l'économie sociale. Lieu d'échanges, c'est également l'occasion de partager les conclusions d'un an de réflexion de La Fabrique d'Assurance sur l'éthique de l'intelligence artificielle (IA) dans le secteur de l'assurance.

A l'occasion de son 4^e colloque annuel, La Fabrique d'Assurance continue son exploration des « *nouvelles frontières de l'assurance* » au travers de deux tables rondes consacrées à : « *Science & Conscience : intelligence artificielle et éthique* ». Ce colloque réunit près de 300 professionnels du monde de l'assurance, de l'univers mutualiste et des institutions de prévoyance, de la santé, de la recherche, de l'économie, des institutions et du monde politique¹ pour débattre des grands sujets sociétaux et de l'avenir du secteur de l'assurance.

Alexandre André, directeur général de La Fabrique d'Assurance présente à cette occasion en exclusivité les réflexions et la vision de différents experts qui alimentent le Livre blanc intitulé : « *Intelligence artificielle et éthique dans le secteur de l'assurance* ».

Une réflexion holistique sur le rôle de l'IA au service du bien commun

Préfacé par Axelle Lemaire, ancienne secrétaire d'Etat en charge du numérique et de l'innovation, aujourd'hui associée chez Roland Berger, ce Livre blanc pose la question du cadre éthique de l'IA qui transforme tous les secteurs économiques, et en particulier celui de l'assurance. Madame Lemaire relève que c'est « *dans le domaine assurantiel que l'on observe aujourd'hui les applications les plus poussées d'intelligence algorithmique* ». Elles permettent non seulement d'automatiser les tâches administratives répétitives, ce qui conduit à rediriger le capital humain vers des actions directement orientées clients, mais autorise également le traitement automatique d'une masse importante de données pour une meilleure prédictibilité des risques - y compris émergents - ce qui améliore ainsi la couverture et la personnalisation des offres avec tous les débats éthiques que ceci peut générer. Située

sur le plan mondial, européen et français, la réflexion du Livre blanc est structurée en trois focus : les assurances de personnes, les assurances IARD, les métiers de l'assurance et les assurés.

Les développements permettent de dégager plusieurs axes de réflexion et préconisations face à ces nouveaux enjeux en fonction des différentes cibles :

- pour les bénéficiaires, il s'agirait notamment d'obtenir des assureurs des engagements en matière de transparence et une information précise sur les activités dans lesquelles l'IA est utilisée. En effet, la confiance des clients dans l'usage des technologies du numérique découle en grande partie de la transparence de la communication. Il conviendrait également de demander que le temps libéré, grâce à l'utilisation de l'IA, soit réinvesti dans des activités à forte valeur ajoutée pour les assurés, dont celles nécessitant des interactions humaines ou afin de proposer de nouveaux services en adéquation avec leurs besoins...
- pour les assureurs, il s'agirait de coopérer mieux et davantage avec de nouveaux acteurs comme les *assurtech*, de mettre en place une charte et un comité d'éthique, de s'associer pour développer des algorithmes qui intègrent le cadre de la réglementation européenne. L'association des organismes d'assurance au niveau européen apparaît incontournable afin que les algorithmes ne soient pas produits hors d'Europe et imposés à la France à des conditions dictées par des géants mondiaux du numérique opérant sans régulation.
- pour les acteurs publics, il serait souhaitable de mieux encadrer l'éthique de l'IA et des algorithmes, de mettre en place un label spécifique permettant de s'assurer de la conformité des acteurs avec cette démarche, mieux mutualiser les réflexions et favoriser la coopération entre les acteurs... Quoi qu'il en soit, le rôle des Etats sera déterminant pour que l'IA soit à la fois responsable, éthique et au service des utilisateurs et plus largement du bien commun.

Alexandre André

Directeur général de la Fabrique d'Assurance



Fruit de la réflexion de toutes les familles de l'assurance et de la protection sociale, le Livre blanc « Intelligence artificielle et éthique dans le secteur de l'assurance » explore les pistes permettant de mettre l'IA au service de l'humain.



(photo copyright I. de Prins)

En 2020, La Fabrique de l'Assurance consacrera ses travaux à la question : « *Comment redonner confiance dans l'assurance ?* ».

Télécharger le Livre blanc :

https://www.cnp.fr/cnp/content/download/8448/file/La-Fabrique-d-Assurance-Livre-Blanc-2019-IA-Ethique-Assurance_Web.pdf

A propos de La Fabrique d'Assurance :

Inspirée des « Fab Lab », La Fabrique d'Assurance a été créée en septembre 2015. Initiée et fondée par CNP Assurances, partenaire du monde mutualiste et paritaire, positionnée au cœur de l'économie sociale et solidaire, le projet est porté par Jean-Louis Bancel, président du conseil d'administration de La Fabrique d'Assurance et président de la Mutuelle Centrale des Finances, et par Alexandre André, directeur général de La Fabrique d'Assurance et président de la Mutuelle Avenir Santé du Groupe CNP Assurances.

En s'éloignant des schémas classiques, La Fabrique d'Assurance fonctionne sur le principe de co-construction et de transversalité des métiers. Fondée sur un esprit d'ouverture, elle a vocation à réunir des experts d'horizons différents, notamment : mutualistes, assureurs, acteurs de l'économie sociale et solidaire, associations, chercheurs, fondations et institutionnels... afin de faire émerger des solutions innovantes et prospectives.

Pour en savoir plus : www.lafabriquedassurance.org

Contact presse :

Alexandre ANDRE

01 42 18 88 09

contact@lafabriquedassurance.org

ⁱ Citons notamment : Yann Arnaud, Président de la commission numérique de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), Patrick Brothier, Vice-Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF), Alain Coheur, Président du groupe économie sociale au sein du Comité économique et social européen, Stéphane Dedeyan, Directeur général du groupe VYV, Bernard Delas, Vice-Président de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), Jean-Philippe Diguët, Directeur assurance de la Fédération nationale de la Mutualité Française (FNMF), Norbert Girard, secrétaire général de l'Observatoire de l'évolution des métiers de l'assurance, Jean-Charles Grollemund, Président de la commission innovation du Centre technique des institutions de prévoyance (CTIP), Axelle Lemaire, ancienne Secrétaire d'État en charge du Numérique et de l'Innovation, Antoine Lissowski, Directeur général de CNP Assurances, Florence Lustman, Présidente de la Fédération Française de l'Assurance (FFA), Djamel SOUAMI, Président du Centre Technique des Institutions de Prévoyance (CTIP)...